

DEPOSITION Jean-Dominique BOUTIN, à la consultation du public sur les DEM UNGG.

§§§

Membre de la CLI d'Avoine-Chinon, je me suis fort intéressé à ce dossier et investi (3 UNGG sur site). Et cela depuis une dizaine d'années. Force est de constater que rien, des prévisions, discours et engagements n'aura été respecté par EDF.

Lors d'une journée de formation que j'avais initiée pour le compte des membres de CLI (SLA et CH), le 24/11/2012, sur CHINON, avec l'IRSN et le CIDEN (à l'époque), il avait semblé entrevoir une bonne volonté d'EDF sur ce lourd dossier. Visiblement cette ambition est passée aux oubliettes.

Fort des compétences acquises et de ma bonne volonté bénévole, j'ai pu faire un exposé public, lors de la journée de dialogue IRSN/ANCCLI du 16/06/2014. Le représentant d'EDF, confirmait l'engagement de l'entreprise disant que 12 dossiers étaient déjà réalisés (UNGG ou REP ?).

L'ANCCLI, me confiait alors l'animation d'un GP « MAD-DEM », visant à élaborer un positionnement collectif, avec les différents items qui concernent notre association. Dès lors nous avons réuni nombre de bénévoles (plus de 40), pour « s'éduquer » à la chose et, in fine, réaliser un premier livre blanc qui a été largement distribué.

Lors des réunions du GP, rencontres, déplacements sur site, etc...auront permis d'avoir une bonne vision de l'ensemble des incidences. Toutes nos rencontres avec EDF furent vécues « positivement » tant il semblait que l'entreprise, enfin, s'engageait concrètement dans ces opérations fatales.

Par ailleurs, continuant mes engagements, après ma **participation assidue au GPD Déchets et depuis peu, au GPE DEM de l'ASN,** je pense maîtriser la philosophie générale du dossier.

Aussi, il est compréhensible sans doute, ce revirement de stratégie EDF vis-à-vis des UNGG. Mais inconcevable qu'il soit ainsi reporté dans le temps.

- 1) **L'ensemble des parties prenantes de la filière nucléaire,** de l'AIEA aux associations anti-nucléaires, en passant évidemment par les organismes de tutelle, **semblait s'accorder sur le principe « DEM Immédiat ».**
- 2) Nous avons déjà perdu près de 40 ans sur le sujet. Admettons 25 ans si nous prenons en compte la stratégie précédente qui était l'attente d'une décroissance radioactive.

Non seulement le principe vertueux de « faire porter à la génération concernée » le poids de la charge, n'est pas respecté, mais ce sont encore deux (voire trois) générations postérieures qui seraient impactées. On peut d'ailleurs se demander pourquoi la difficulté technique évoquée aura attendu cet énorme délai, pour apparaître. Cela montre à l'évidence que jamais l'entreprise responsable n'aura investi sérieusement le sujet. Elle ne cherche qu'à gagner du temps apparaît-il.

- 3) Ce précédent, **si l'acceptation était formulée, donnerait à EDF une vision stratégique potentielle pour l'ensemble du parc (et non seulement les UNGG) qui repousserait ainsi au XXI^e siècle, l'ensemble des DEM....** Toutes les raisons seraient bonnes (et elles ne manquent pas) et ce précédent de déroger au principe de l'immédiateté, apparaîtrait très fâcheux.
- 4) Il y avait aussi dans cette option majeure de DEM Immédiat, le fait que tous les personnels anciens pouvaient apporter leur pierre à la déconstruction de l'édifice. Ainsi, sur Saint-Laurent, nous avons pu discuter avec des **anciens salariés qui ont été confronté aux accidents de 1969 et 1980....** Accidents impactant fortement le projet de déconstruction, on le comprend bien. Attendrons-nous qu'ils soient tous morts pour construire sur leurs mémoires « vives » des actions d'interventions majeures, sachant que le risque « humain » sera fort important.
- 5) **Je siège ainsi au COFSOH pour le compte de l'ANCCLI.** On mesure bien les antagonismes réels entre les employeurs et les salariés. Des questions de coûts, certes, mais aussi des questions de bonne volonté.....et de sécurité, surtout des sous-traitants. Quant à l'arrivée envisagée des entreprises du BTP, sans grande qualification est un facteur majeur de non-sureté ! Inacceptable !
- 6) Enfin, avec l'ANCCLI, d'une part et FNE, d'autre part, **j'ai été auditionné par la Cour des Comptes.** Nous avons pu dans les deux cas, aller au fond des questions. Nous attendons beaucoup de ce rapport qui montre que si l'aspect financier n'est pas bien considéré (au regard de ce qui se fait ailleurs en provisions, par exemple), le laisser aller de l'entreprise et l'absence de volonté est manifeste pour tous. Ainsi, il est certain que si on « mégote » sur les travaux, ce sont bien les hommes et l'environnement qui pâtiront de cette « légèreté » d'investissements financier et humain.

Il y aurait certainement beaucoup à dire encore sur le sujet (déchets, gestion des graphites, investissements dans le tissu local, formation des agents, etc...). Tout traîne par une réelle absence de volonté de la part d'EDF. Avec la création de la Direction Déchets et DEM, on a pensé un moment qu'un changement réel s'opérait. Constat qu'il n'en est rien.

A Chinon, sur le prototype A2, il était question qu'un GT associant la CLI se fasse jour. L'annonce, à présent, a plus de 3 ans.... Nous en sommes toujours au point mort.

Ainsi, il est demandé à l'ASN, pour toutes ces raisons, de ne pas attendre encore des années pour mettre EDF devant ses responsabilités IMMEDIATES : il n'est plus concevable de repousser encore ces chantiers.

Précisions Annexes pour Consultation DEM UNGG

Issu du Projet de décision n°2019 DC de l'ASN

L 593-25 du Code de l'environnement est sans ambiguïté.... Concernant le délai « aussi court que possible... » en ce qui concerne le démantèlement des INB...**On ne peut pas accepter, qu'après 40 ans de latence, il soit de nouveau proposé 30 ans de nouveau délai !**

En repoussant au 31/12/2022, le projet A2 Chinon, c'est de nouveau entrer dans le jeu de l'exploitant qui depuis des décennies avait largement le temps de réaliser la demande administrative en question. Depuis 2012, il semblait que les dossiers étaient engagés.

Par ailleurs cette annonce de modification de stratégie est annoncée depuis au moins 3 ans (CLI), là encore la preuve que le délai supplémentaire de 2 ans n'est pas recevable. Si l'annonce de 2016 avait engagé les études de DEM, celles-ci seraient achevées à ce jour. Preuve que ce n'était qu'un effet d'annonce dont le but est en permanence de gagner du temps !

Issu du projet d'EDF de 2017

.... Où il est dit que **A2 sera une tête de série**.... Or aucun des réacteurs UNGG n'est semblable (apport du GPE DEM du printemps 2019, cf. le verbatim) : **il n'y aura pas de réelle « série »**... remettre donc les 5 autres chantiers sous ce prétexte est parfaitement fallacieux. En GT de CLI de Chinon, nous avons demandé que les délais soient raccourcis d'un réacteur sur l'autre dès qu'une opération a fait ses preuves (et non l'ensemble des opérations).

....Où il est bien dit p5, que **le désilage des graphites peut se réaliser dans un délai bref**. Ce qui se fait à Saint-Laurent, peut bien être entrepris sur Avoine.

.... Où il apparaît, à plusieurs reprises, les mêmes justifications concernant **le changement technologique** (en air vs sous eaux). Certes cette justification semble recevable comme le conclue EDF en p11....**Mais pourquoi avoir attendu 25 ans pour « mesurer les avantages » et justifier ainsi le report ?**

...où il est bien dit dans ce rapport de présentation d'EDF, daté de 2017... que **les études ont été menées depuis plusieurs années**... quels délais supplémentaires doit encore être accordés ? Que s'est-il réellement passé depuis 2017 ?

....Où, p21, il apparaît incompréhensible pour un néophyte, qu'il faille **des années pour installer une plateforme, voire déconstruire l'aire support**...alors que des « constructions équivalentes » se chiffrent en mois dans des constructions plus vertueuses. N'est-ce pas le résultat d'une mise en œuvre de moyens limités ?

...Où p 22, **EDF oublie** de préciser que la « **configuration sécurisée (...) de 25 à 30 ans** » est **SUPPLEMENTAIRE**...

...Où p25, il apparaît toujours **incompréhensible que le début des opérations CHA2 soit planifié pour 2025**, alors qu'en 2017, il était dit plus avant que des années d'études ont précédé ces choix ! Là encore il apparaît une volonté d'étirer les délais qui s'exprime fort bien dans le tableau des alternatives pour gain de temps...

...Où il est bien avoué p26, des **risques accrus de corrosion et vieillissement des matériaux**. Or, ce risque dure depuis au moins 4 décennies et on se propose de le prolonger encore d'autant : n'est-ce pas contradictoire ?

...p32 et 33, comment interpréter les « **surcharges de travail** » que représenterait la création de **dossiers et les retards déjà justifiés** ? Certes, l'entreprise possède sa stratégie, mais elle trouve bien le temps et le personnel pour construire ou exploiter...Ce n'est donc bien qu'une question de moyens mis en face des chantiers, là encore la bonne volonté n'apparaît pas.

...p39, où il apparaît toujours et **complètement incompréhensible que le début du désilage des graphites commence dans...25 ans** et encore, sans aléa dérogatoire.... Ces délais ne sont-ils toujours pas la non-volonté d'y mettre des moyens conséquents ?

...p40, toujours **incompréhensible qu'il soit nécessaire de 4 ans entre une demande (2019 ?) et un décret (2023)**... Ces délais qui s'additionnent les uns aux autres, à supposer qu'ils soient non dérochés pour de quelconque aléas, sont-ils nécessaires ou le résultat d'usages bien critiquables ?

...p43, où il est défini l'**appel à l'outil numérique comme mémoire et gestion des REX**...Alors qu'on se coupe en repoussant les délais de **la mémoire vive des anciens travailleurs**...

...p44, s'il n'apparaît **pas de difficultés de compétence pour mettre en œuvre les DEM**, alors pourquoi dire (supra p32-33) qu'**il n'est pas possible de conduire plusieurs dossiers à la fois** ?

...p45 et suivante, où la sémantique tient lieu de justification des choix de l'entreprise, **réinterprétant les termes de la Loi à son usage et décisions**. Ce type de langage est commun au monde industriel et ne doit pas leurrer les autorités. La volonté permet beaucoup d'autres types de réponses. Par exemple, si EDF se veut aussi vertueux, comment explique-t-elle le prolongement de réacteurs vieillissants au mépris de ces mêmes arguments de « précaution » ? Ou la demande de déroger à l'arrêt de réacteur pour intervenir sur chantier, mettant le personnel dans des conditions délicates ?

...Où il est bien montré p46, en Annexe 1, que **le DEM UNGG était possible sous eau et immédiatement après l'arrêt**... Pourquoi cela n'a-t-il pas été entrepris dès lors ? Nous en serions alors à la fin du chantier et ne ferions pas porter à 4 générations le poids de cette charge, en l'assumant dès l'origine. Ces attitudes et décisions sont réellement irresponsables.

... En annexe 2, il est fait mention de journée travail horaire classique, soit 35 heures effectives par semaine qui en compte un peu plus de 140 ? Comment n'est-il pas envisageable qu'il soit mis en œuvre des 3X8 ou des 4 X7, afin que ces chantiers durent 3 fois moins longtemps. Ce sont bien des moyens qui ne sont pas mis en œuvre ...un choix d'entreprise loin d'être vertueux !

Par contre, nulle part il n'est mentionné les difficultés prévisibles sur SLA 1 et 2, avec les conséquences des accidents de 1969 et 1980 ! Et quelques reliques de Plutonium ... surprenant non ? Il ne vaut peut-être mieux pas en parler ?

EN CONCLUSION, il apparait dans ce rapport « Programme de DEM des réacteurs UNGG d'EDF », une véritable mauvaise volonté à conduire le plus « immédiatement » possible, la déconstruction de ces vieilles machines à l'arrêt depuis des décennies. On aurait pu imaginer il y a quelques années à la création de la DP2D, et aux discours associés qu'une réelle dynamique s'instaurait au sein de l'entreprise. En réalité c'était, comme d'habitude, de la « communication » se voulant vertueuse. Ce rapport et ses nombreux items justificatifs, montrent à l'envie, que tout est étalé dans le temps et fait porter, risques et coûts sur plus de 4 générations contrairement à ce qui est spécifié dans toutes les documentations internationales. Que les autres pays se comportent de la même façon ne justifient en rien ce comportement. Il ne témoigne juste que « l'internationale nucléaire » est un mépris de l'humanité et de l'environnement.